

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 13 janvier 2014, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour.

1401-01

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point « varia » et en le laissant ouvert.

3. Adoption des procès-verbaux des séances des 2 et 18 décembre 2013.

1401-02

Sur proposition de monsieur Doris Saucier, les procès-verbaux des séances des 2 et 18 décembre 2013 sont approuvés à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes.

1401-03

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 41 310.46 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de décembre 2013 est de 94 053.34 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Josée Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

*Josée Simard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière*

5. Rapport de la voirie.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention de l'état des travaux de voirie hivernale jusqu'à maintenant.

6. Traitement des membres du conseil de la municipalité.

Le traitement des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léandre demeurant le même en 2014 qu'en 2013, le règlement numéro 223-06-2013 est prolongé pour 2014 automatiquement par son article 5 qui dit ceci :

« Le présent règlement aura effet selon les dispositions de la Loi et aura effet à compter du 1^{er} janvier 2013 pour les exercices financiers suivants. »

7. Affectation des surplus à certains postes budgétaires au 31 décembre 2013.

1401-04

Considérant que les dépenses prévues au budget pour certains postes comptables ont été plus élevées que prévues;

Considérant que des surplus ont été enregistrés à d'autres postes comptables;

Il est proposé par monsieur Steve Bernier et unanimement résolu d'éponger les manques à gagner aux postes budgétaires ci-bas mentionnés par ceux indiquant un surplus et ce, de la façon suivante :

ADMINISTRATION

02 13000 413	Comptabilité et vérifications	(-579.61\$)
02 13000 419	Autres honoraires	(-2 094.42 \$)
02 13000 511	Location de bâtiment (CSMM)	<u>(-2 449.00 \$)</u>
		(-5 123.03 \$)

COMBLÉ PAR :

02 13000 527	Entretien et rép. – Ameub. – équip.	4 890.98 \$
02 13000 424	Assurance cautionnement	<u>250.00 \$</u>
		5 140.98 \$

VOIRIE

02 32000 625	Achat d'asphalte	(-824.19 \$)
02 32000 631	Essence	(-2 088.99 \$)
02 32000 649	Pièces et accessoires – chemins	<u>(-873.15 \$)</u>
		(-3 786.33 \$)

COMBLÉ PAR :

02 32000 454	Formation perfec. – voirie	582.96 \$
02 32000 621	Mat. Brutes – calcium	2 781.01 \$
02 32000 965	Immatriculations – voirie	<u>587.70 \$</u>
		3 951.67 \$

NEIGE

02 33000 455	Immatriculations	(-1 520.58 \$)
02 33000 525	Entretien et réparations – véh.	(-20 000.00 \$)
02 33000 649	Pièces et accessoires – véh.	(-5 420.13 \$)
02 33000 641	Pièces – enlèvement de la neige	(-1 120.06 \$)
02 33000 642	Huile à chauffage – enlèv. de la neige	<u>(-2 950.38 \$)</u>
		(-31 011.15\$)

COMBLÉ PAR :

Surplus accumulé	31 011.15 \$
------------------	---------------------

RÉSEAU D'ÉGOUT

02 41500 951	Vidange fosses septiques	(- 3 841.86 \$)
--------------	--------------------------	------------------------

COMBLÉ PAR :

02 70150 447	Loisirs et culture	3 872.58 \$
--------------	--------------------	--------------------

ORDURES		
02 45110 446	Enlèvement des ordures	(-1 062.92 \$)
COMBLÉ PAR :		
02 11000 310	Frais de déplacement – élus	421.07 \$
02 11000 341	Publicité, information, ... élus	<u>697.57 \$</u>
		1 118.64 \$
INTÉRÊTS		
02 92100 840	Intérêts sur dette à long terme	(-4 555.01 \$)
COMBLÉ PAR :		
02 11000 131	Rémunération – élus	2 132.41 \$
02 11000 133	Allocation de dépenses – élus	1 281.48 \$
02 32000 525	Entretien et rép. Machinerie – voirie	<u>1 579.99 \$</u>
		4 993.88 \$
REMB. EN CAPITAL		
02 21000 000	Remboursement en capital	(-1 850.80 \$)
COMBLÉ PAR :		
02 11000 454	Formation et perfectionnement élus	1 200.00 \$
02 11000 493	Réceptions – élus	300.00 \$
02 19000 951	Quote-part MRC – Inforoute	<u>469.33 \$</u>
		1 969.33 \$
REMB. EN CAPITAL		
03 50000 000	Remboursement en capital	(- 18 960.36 \$)
COMBLÉ PAR :		
02 14000 141	Salaire élections	1 369.36 \$
02 14000 285	Formation élections	500.00 \$
02 19000 412	Services juridiques – avocats	2 000.00 \$
02 19000 423	Assurance – resp. civile	2 481.00 \$
02 19000 443	Enlèvement de la neige – bureau	4 500.00 \$
02 22000 681	Huile à chauffage – prot. Incendie	5 000.00 \$
02 22000 751	Infrastructure – borne sèche	2 614.23 \$
02 32000 622	Achat de pierre et gravier (voirie)	<u>500.00 \$</u>
		18 964.59 \$

8. Centre financier aux entreprises Desjardins : Entente de tarification – frais de service.

1401-05

Considérant les frais fixes mensuels de 54.00 \$ pour les transactions courantes et de 23.00 \$ pour les frais de révision annuelle de dossier chargés en 2013 par le Centre Financier aux Entreprises Desjardins;

Considérant que cette entente de tarification demeure la même pour l'année 2014;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'entente de tarification qui sera valide jusqu'au 30 septembre 2014.

9. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes : L'avenir de Postes Canada.

1401-06

a) **L'examen du *Protocole du service postal canadien* devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles.**

Attendu qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

Attendu que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

Attendu que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction du service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

Attendu que Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter les compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement de factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

1401-07

b) Améliorer le *Protocole du service postal canadien*

Attendu qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

Attendu que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

Attendu que le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

Attendu que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la dérèglementation du service postal;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*; 2) que le *Protocole* soit amélioré en moyen des mesures suivantes :

° faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans les petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;

° supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;

° prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;

- ° mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
- ° établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

10. La Mutuelle des municipalités du Québec : Visite d'inspection – Recommandations.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport reçu suite à l'inspection du garage municipal et du bureau municipal effectuée par un représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec.

Les membres du conseil prennent connaissance des correctifs à apporter.

Un délai de quatre-vingt-dix (90) jours est accordé et la directrice générale et secrétaire-trésorière s'occupe du suivi.

11. La Mutuelle des municipalités du Québec : Ristourne pour l'année 2013.

La Mutuelle des municipalités du Québec, dans le cadre de son programme « Votre part d'une ristourne de 3 000 000\$ », avise les membres du conseil qu'une ristourne de 1 083.00 \$ sera versée à la municipalité de Saint-Léandre.

12. Adoption des politiques « Familiale Municipale » et « Municipalité Amie des Aînés ».

1401-08

Considérant que le plan d'action découle de la politique familiale et des aînés, il y a donc lieu de fusionner les points 12 et 13 du présent procès-verbal;

Considérant l'importance d'une politique familiale et des aînés et de son plan d'action;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque, appuyé par monsieur Doris Saucier, et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre adopte le document cadre de la politique familiale et des aînés ainsi que le plan d'action proposé par le comité famille de Saint-Léandre et la chargée de projet.

13. Plan d'action des politiques « Familiale Municipale » et « Municipalité Amie des Aînés ».

Le présent point a été discuté au point numéro 12 du présent procès-verbal.

14. Nomination d'un représentant de la municipalité auprès de Cosmoss Matane.

1401-09

Considérant que l'organisme COSMOSS Matane s'active à coordonner et à développer des actions concrètes afin d'améliorer les conditions de vie des jeunes et de leur famille;

Considérant que COSMOSS Matane a manifesté le désir qu'un représentant de la municipalité de Saint-Léandre soit nommé auprès de leur organisme;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu de nommer monsieur Steve Bernier, représentant de la municipalité de Saint-Léandre auprès de COSMOSS Matane.

15. Demande d'aide financière de l'École de Saint-Léandre relativement à des cours de natation.

1401-10

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, monsieur Ghislain Lamarre se retire de la table du conseil; il est 20h37.

Considérant la demande reçue de madame Brigitte Gauthier, directrice de l'École de Saint-Léandre, à l'effet d'obtenir de la municipalité une aide financière pour aider à défrayer les coûts du transport des élèves à la piscine municipale;

Considérant que la municipalité avait versé une somme de 600 \$ en 2013 pour cette même activité;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'accorder un montant de 600.00 \$ afin d'aider l'École de Saint-Léandre à défrayer les coûts du transport des élèves à la piscine municipale et ce, conditionnellement à ce qu'un rapport financier détaillé relatif à cette activité soit remis au conseil municipal lorsque ladite activité sera terminée.

Monsieur Ghislain Lamarre revient à la table du conseil; il est 20h40.

16. Compte d'honoraires professionnels de Tremblay & Tremblay Avocats Inc.

1401-11

Considérant la mise en accusation reçue du Ministère du Québec le 20 septembre 2011 relativement au transport d'une grange effectué dans le 9^e et 10^e Rang le ou vers le 25 mars 2011;

Considérant que ce constat d'infraction avait été remis à la firme Tremblay & Tremblay Avocats Inc. pour vérification;

Considérant que suite à l'intervention de Me Denis Tremblay, la municipalité de Saint-Léandre a été acquittée et blâchée de tout blâme dans cette affaire;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture d'honoraires et des déboursés qui s'élève à 1 270.48 \$ à Tremblay & Tremblay Avocats Inc. et, de vérifier auprès de cette même firme s'il y aurait possibilité de recouvrement de cette somme auprès de la SAAQ.

17. Avis de motion pour le premier projet de règlement numéro 2014-233-03 modifiant le règlement de zonage 233 afin d'interdire un usage à la grille des spécifications.

1401-12

Avis de motion est donné par monsieur Clarence Lévesque et il est également proposé par monsieur Steve Bernier, et unanimement résolu, d'adopter le premier projet de règlement numéro 2014-233-03 modifiant le règlement de zonage 233 afin d'interdire un usage à la grille des spécifications.

18. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention.

1401-13

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autoriser à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateur de la FQM.

Référence relative au document intitulé Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

19. Renouvellement de La cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec).

1401-14

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière est membre de l'ADMQ depuis son embauche en 2011;

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre a payé jusqu'à maintenant sa cotisation annuelle à l'association;

Considérant que cela permet de bénéficier de rabais avantageux lors d'inscription à des cours et/ou des formations;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de la directrice générale et secrétaire-trésorière auprès de l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) au montant de 407.00 \$ taxe en sus.

20. Inscription de la directrice générale à trois (3) cours de formation en ligne pour l'année 2014 en vue de l'obtention de sa certification.

1401-15

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a débuté en 2013 un plan de formation dans le but d'obtenir sa certification et que les trois (3) premiers cours en ligne ont été réussis avec succès;

Considérant que le conseil a déjà prévu au budget 2014 un montant afin qu'elle puisse poursuivre sa formation;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'autoriser l'inscription et le paiement pour trois (3) cours à suivre en 2014 au montant de 745.00 \$ taxes en sus incluant le rabais MMQ et le rabais d'achat groupé de l'ADMQ.

21. Nomination du maire, représentant de la municipalité de Saint-Léandre lors des assemblées de la Corporation d'Aménagement des TPI de la MRC de la Matanie.

1401-16

Considérant que la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, a reçu le mandat du Conseil de la MRC de La Matanie de coordonner un projet territorial axé sur les milieux forestiers afin de renforcer nos communautés rurales forestières;

Considérant que la Corporation est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à mettre en valeur les territoires forestiers et leurs ressources au profit des communautés;

Considérant que l'ensemble des municipalités forestières ayant des terres publiques dont la gestion a été déléguée à la MRC de La Matanie agissent à titre de membre de la Corporation et doivent désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres de l'organisme;

Considérant qu'en raison des élections du 3 novembre 2013, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants;

Considérant qu'aucun frais d'adhésion n'est chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation;

Considérant que les réunions de la Corporation impliquant l'ensemble des membres se tiennent avant la tenue des séances du Conseil de la MRC et que, pour des raisons pratiques, il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque, appuyé par monsieur Doris Saucier, et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Léandre maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI et désigne son maire, monsieur Jean-Pierre Chouinard, comme représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

22. Participation au projet étudiant 2014 – Inspecteur auxiliaire en bâtiment – MRC de la Matanie.

1401-17

Considérant que depuis plusieurs années, les dossiers relatifs aux infractions saisonnières deviennent une problématique de gestion sévère pour la plupart des municipalités desservies par le service régional d'inspection;

Considérant que pour contrôler cette problématique, la MRC de la Matanie propose un projet étudiant pour créer un poste d'inspecteur auxiliaire en bâtiments pour l'été 2014;

Considérant que pour mettre en œuvre un tel projet, la MRC de la Matanie prévoit un budget d'environ 9 700.00 \$;

Considérant que les coûts du projet seraient répartis entre les municipalités participantes;

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre ne dispose d'aucun budget pour participer à ce projet;

Il est proposé par monsieur Steve Bernier et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

De ne pas participer au projet étudiant 2014, intitulé « Inspecteur auxiliaire en bâtiment » de la MRC de la Matanie;

De recommander à la MRC de la Matanie de prendre les fonds nécessaires à ce projet étudiant 2014 à même les quotes-parts versées par les municipalités;

De faire parvenir la présente résolution à la MRC de la Matanie.

23. Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien technique avec PG Solutions.

1401-18

Considérant que la municipalité utilise les services de PG Solutions pour la fourniture des services informatiques depuis plusieurs années;

Considérant que cette firme est la seule à fournir ce genre de services aux municipalités;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien technique avec PG Solutions et d'en effectuer le paiement qui s'élève à 6 263.49 \$ taxes en sus.

24. Varia

Une contribuable présente dans la salle indique que de formuler le texte différemment lors de la rédaction d'un procès-verbal aiderait à la compréhension et ferait en sorte qu'il soit plus conforme à la réalité du déroulement d'une séance du conseil.

La directrice générale et secrétaire-trésorière prend bonne note de ses commentaires.

25. Période de questions.

26. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Andrée Blouin propose la levée de l'assemblée. Il est 21h33.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire